

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Absents et excusés : Baptiste BOBIN, Jean-Gilles RONDONNET

Guillaume GUÉRIN a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 22 mai 2024

Ordre du jour :

- *Choix du prestataire pour les travaux de voirie*
- *Adhésion au CAUE*
- *Point sur la Boulangerie*
- *Concertation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables*
- *Site Mathé*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 30 avril 2024

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 tel qu'il a été rédigé.

Choix du prestataire pour les travaux de voirie

(183-27-05-2024)

Madame Le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget, le conseil a pris l'engagement de prévoir des travaux de réfection, d'amélioration et/ou de mise en sécurité des voiries et chemins, tous les ans. Cette année, en plus des travaux de voirie, il est prévu de faire le parking derrière la mairie.

Les travaux ont été présentés lors de la commission travaux du 18 mars 2024. Trois prestataires ont réalisé des devis, pour des prestations similaires.

Madame le Maire présente à l'assemblée, les trois devis après consultation pour des travaux d'investissement de la voirie communale : La Sèvre, la route de Saint Georges de Rex et le parking derrière la mairie.

Présentation à l'assemblée des différents devis :

- SARL ROCHE TP	41 506.80 € TTC
- EIFFAGE	53 939.04 € TTC
- COLAS	53 796.00 € TTC

Après consultation, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis le mieux disant :

- l'entreprise SARL ROCHE TP, pour un montant de 41 506.80 TTC ;
- Autorise Madame Le Maire à engager lesdits travaux de réfection de voirie
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise SARL ROCHE TP et tout autre document nécessaire à l'application de la présente décision

Adhésion au CAUE

(184-27-05-2024)

Madame Le Maire rappelle le rôle de cette association qui conseille et accompagne les communes dans divers champs de compétences : architecture, urbanisme, paysage et environnement.

Elle précise également que l'adhésion permet également de bénéficier de tarifs préférentiels pour les formations des élus, des agents et techniciens.

Elle propose de renouveler cette adhésion pour un montant de 100 € (CENT EUROS).

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, pouvoir au Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant et mandater la somme correspondante au profit du CAUE 79 maison du Département, mail Lucie Aubrac 79000 NIORT.

Point sur la Boulangerie

Deux boulangers ont manifesté leur intérêt pour la boulangerie. Ils devaient être reçus le 16 Mai par des membres du conseil municipal. Entre temps, un des boulangers s'est désisté, donc un seul a été reçu à cette date.

Il a présenté son projet. Sa candidature n'a pas fait l'unanimité parmi les membres du conseil présent.

Le matériel présent dans la boulangerie nécessite des travaux de réparation / Maintenance. Des premiers travaux urgents ont été menés. Il reste à réaliser environ 13 – 14 000 € de travaux. La question s'est posée de réaliser les travaux immédiatement, mais il semble plus prudent d'attendre qu'une candidature de boulanger soit approuvée.

Concertation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

C'est la Communauté d'Agglomération du Niortais qui se charge de la concertation publique sur les ZAER.

L'info sur cette concertation a été diffusée sur Panneau Pocket et via le site Internet de la commune. La concertation est ouverte du 21 Mai au 4 Juin 2024.

Site Mathé

Une entreprise proposant des lieux d'organisation de séminaires a formulé à la CAN une option d'achat courant jusqu'à Septembre 2024. Depuis le dernier conseil, une réunion a été réalisée entre l'entreprise et les riverains du site. Afin que le projet aboutisse, l'entreprise a besoin de foncier. Elle est dans l'attente de leurs propositions.

Questions diverses

a. Financement des travaux du local de la maraîtrie à Saint Hilaire La Palud

Lors d'un rendez-vous entre les maires du Marais, Madame le Maire s'est entretenue avec le maire de St Hilaire la Palud. Il lui a indiqué que les travaux seraient moins coûteux que prévu. Cela ne change pas la décision prise lors du dernier conseil de ne pas participer à des travaux de mise aux normes d'un bâtiment appartenant à la commune de Saint-Hilaire.

b. Porte ouverte à l'usine Allin

Deux dates sont proposées pour la visite, les 03 ou 04 Juillet. Le conseil choisit la date du 04 Juillet. Ces portes ouvertes sont destinées à l'ensemble des habitants de la commune. Des visites d'1h seront proposées entre 17h et 18h20, par groupes de 8 à 10 personnes. A 19h30, le Groupe Arbor sera présenté, et à 20h, un pot de l'amitié sera proposé.

c. Centre Socio Culturel

Une rencontre est planifiée avec le CSC de Coulon le 04 Juin à 18h30.
Pour redresser la situation, le CSC de Mauzé a arrêté les activités trop onéreuses et a licencié 2 salariés et la cotisation des communes va passer à 11€ par habitant.
Le centre aéré aura lieu comme d'habitude à St Hilaire la Palud. Cependant, Madame le Maire a appris que la commune de Saint-Hilaire paie environ 8 000 € pour le maintien du centre aéré l'été en plus de sa propre cotisation au SIVOM. Saint-Hilaire paie donc pour les enfants du Vanneau-Irleau, ainsi que pour d'autres communes et ce depuis longtemps. Madame Le Maire trouve anormal cet état de fait et va se renseigner sur le montant exact payé et ce à quoi il correspond. Le Conseil se montre dans l'ensemble prêt à payer au prorata du nombre d'enfants.

d. Ecole de Saint Georges de Rex

A la suite de l'annonce de la fermeture de l'école de Saint-Georges de Rex à la rentrée 2024, et après une réunion entre les parents et les maires de Saint-Georges, Saint-Hilaire, Arçais et Le Vanneau-Irleau, les parents ont arrêté leur choix d'établissement scolaire pour la rentrée de leurs enfants. A ce jour, nous aurons donc 6 élèves supplémentaires à l'école du Vanneau Irleau. (12 enfants pour le RPI).

Des échanges ont eu lieu pour le cas d'un enfant que les parents souhaitent scolariser au RPI au Vanneau-Irleau. La famille n'habite pas St Georges de Rex mais leur enfant y est scolarisé. Un refus leur a d'abord été opposé. Suite à cela les parents de cet élève ont formulé une réclamation auprès des trois maires (Saint-Georges, Arçais et Le Vanneau-Irleau), en précisant que leur second enfant devrait également être scolarisé au RPI.

Plusieurs conseillers trouvent logique d'accepter que cette enfant poursuive sa scolarité au RPI d'Arçais/Le Vanneau-Irleau car elle fait partie de la cohorte d'enfants concernés par la fermeture de l'école de Saint-Georges de Rex.

Madame le Maire soulève le problème du financement de cette scolarité, et aussi l'intégrité par rapport au maire de la commune de résidence qui a encore une école. Elle précise que si toutefois nous devons l'accepter, il faudrait que ce soit écrit clairement dans un compte-rendu, voire dans une délibération, que ce cas reste exceptionnel et est dû uniquement à la fermeture de l'école de Saint-Georges. Elle souhaite ne pas créer de précédent.

Elle propose d'appeler l'Inspection Académique, la préfecture et le maire d'Amuré et fera part au Conseil des réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h
Prochains CM : 17 juin 2024 à 19h.

Nadia JAUZELON	Guillaume GUÉRIN